



AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

DIRECTION DU TRANSPORT AERIEN

Lomé, le **20 MARS 2017**

N° 0632 /17/ANAC/DTA

Le Directeur Général

A

Mesdames et Messieurs
les Directeurs Généraux d'Aviation
Civile

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous rappeler que suite à la déclaration de Lomé sur le développement du fret aérien en Afrique, le 7 août 2014 et la déclaration d'Antananarivo sur le développement durable du transport aérien en Afrique, le 27 mars 2015, l'OACI a créé en 2015 une plateforme interactive dénommée Système de plan d'action pour les Etats en matière de transport aérien (SATAPS) afin d'assister les Etats à renseigner sur l'état de mise en œuvre des deux déclarations.

Le Togo, dès la création de la plateforme a commencé son utilisation.

En vue de préparer la 2^{ème} réunion sur le développement durable du transport aérien en Afrique qui aura lieu du 28 au 31 mars 2017 à Accra et la 2^{ème} réunion sur le développement du fret aérien en Afrique qui aura lieu à Addis Abéba en juin 2017, je vous invite tous à renseigner le SATAPS afin que nous puissions évaluer ensemble les progrès que nous avons réalisé suite aux déclarations de Lomé et d'Antananarivo.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Chers Collègues, l'assurance de ma considération distinguée.



LATTA Dokisime Gnama

Président de la réunion de Lomé
(5-7 août 2014)